

IV. La justice.

Définition. — Vertu qui consiste à garder la loi, à respecter tous les droits, à accomplir tous les devoirs.
— Ainsi entendue, la justice résume en elle toutes les vertus.
Deux sens du mot justice. — Dans le sens large et ancien, justice veut dire : *rectitude morale.* — Dans le sens restreint et moderne, justice signifie : *respect des droits d'autrui.*
— Ces deux sens du mot justice correspondent aux deux sens de l'expression : *honnête homme.*
— Dans la langue chrétienne, le mot juste est toujours pris dans le sens large, et il est synonyme de *saint*; il s'oppose à *pécheur.*

V. Rapports des vertus cardinales avec nos facultés et avec la division des devoirs. — *Vertus cardinales d'après Platon.* — Platon distingue dans l'homme l'esprit, le cœur et les sens, et il assigne à chacun de ces éléments une vertu particulière :

A l'esprit, la *prudence*, la *sagesse* ou la *science* (science du bien);

Au cœur (volonté), la *force* ou *courage*;

Aux sens, la *modération* ou *tempérance.*

Du mélange de ces trois vertus naît la *justice*, qui est l'ordre même dans son acception la plus haute, ou la perfection.

Division des devoirs chez les anciens et chez les modernes. — Les anciens faisaient rentrer tous les devoirs dans les quatre vertus cardinales : c'était leur division des devoirs; division toute *subjective.*

— Les modernes ont précisé davantage en prenant une division *objective* : Dieu, nous-mêmes, nos semblables. — Cette division est conforme à cette parole de l'Évangile : « Aimez Dieu par-dessus toute chose, et votre prochain comme vous-même, pour l'amour de Dieu. »

Au-dessus de ces vertus, qui naissent du développement normal des forces de la nature humaine, et qu'on appelle pour cela naturelles, il y a les vertus *théologiques*, qui appartiennent à l'ordre surnaturel et se rapportent directement à Dieu.

Il y a trois vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité.

Les vertus naturelles peuvent être surnaturalisées par l'intention ou *motif d'action.*

Les *vertus naturelles* ont pour *principe* les forces de la nature humaine; pour *règle*, la raison; pour *fin*, la destinée naturelle.

Les *vertus surnaturelles* ont pour *principe* la grâce; pour *règle*, la foi; pour *fin*, la destinée surnaturelle.

Les premières sont dites *acquises*, parce que la cause efficiente de leur formation est la répétition des mêmes actes.

Les secondes sont dites *infuses*, parce que la cause efficiente de leur formation et de leur développement est Dieu, qui en dépose le germe dans l'âme baptisée.

L'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la raison et la foi, la volonté et la grâce existent simultanément; ils doivent être distingués, mais non séparés.

La morale naturelle et la morale surnaturelle sont l'une et l'autre obligatoires.

VI. Vertus naturelles et vertus surnaturelles.

9^e LEÇON

ORDRE NATUREL ET ORDRE SURNATUREL

Naturel, surnaturel. — « On appelle *naturel* ce qui est la propriété essentielle et nécessaire d'une nature créée ou possible, ou bien ce qui en découle immédiatement, ce qui lui appartient, lui est dû pour constituer son être primitif et entier. » L'existence ne lui est pas due, puisqu'elle est contingente; mais, une fois l'existence posée, certaines choses lui sont dues, parce qu'elles sont comprises dans son essence. Si Dieu la crée, il doit lui donner ce sans quoi elle ne serait pas elle-même.

« Le *surnaturel* est ce qui dépasse toutes les forces de la nature créée ou possible et ce qui constitue ou prépare l'union de la créature avec Dieu, tel qu'il est en lui-même. » (P. DE RAVIGNAN, *Conférences*.) Dieu peut aller au delà de ce qu'exige une nature donnée, il peut y ajouter quelque chose qui sera, non pas *contre* elle, mais *au-dessus* d'elle, un don tout *gratuit*, gratuit en ce sens qu'il ne rentre pas dans ce qu'exige son essence. C'est ce qu'il a fait pour l'homme.

La *fin naturelle* d'un être est celle qui lui est assignée par ses facultés naturelles; la *fin surnaturelle*, celle qui est au-dessus des exigences et des forces de la nature créée. Des exigences : on n'y a pas droit; des forces : on ne peut l'atteindre par ses moyens naturels. — Même définition des moyens *surnaturels*.

Par *morale naturelle*, on entend celle qui règle notre vie de simples créatures raisonnables; par *morale surnaturelle*, celle qui règle notre vie de chrétiens, d'hommes surnaturalisés.

Différence entre la nature, le surnaturel et le suprasensible. — La *nature*, dans son sens général ordinaire, c'est l'ensemble des êtres, animés ou inanimés, qui composent le monde; considérée par rapport à un être en particulier, la *nature*, c'est ce qui le constitue ou qui découle de sa constitution.

Le *surnaturel*, qu'il ne faut pas confondre avec le *suprasensible*, comme le font les rationalistes, c'est ce qui dépasse la portée et le droit d'une nature créée, c'est une perfection à laquelle elle ne peut d'elle-même ni prétendre ni arriver : la vie de la *grâce*, donnée par le baptême catholique, est une vie surnaturelle; la vision intuitive de Dieu, comme récompense, est une fin surnaturelle. — Le *suprasensible*, c'est ce qui est au-dessus des sens, ce que les sens ne peuvent atteindre, comme les idées, les esprits, l'âme, Dieu.

« Le rationalisme ne possède pas une notion vraie, nette et précise, de l'ordre surnaturel; autrement il la donnerait quelque part, et jamais je n'ai pu la ren-

contrer. A la place, j'ai vu des affirmations dont la réfutation est déjà préparée; par exemple : *La foi chrétienne est méritoire, par conséquent surnaturelle*¹. Ce par conséquent est malheureux, puisqu'il fonde la notion du surnaturel sur la notion même du mérite, et que les actes d'un philosophe religieux pouvant être méritoires, il s'ensuivrait qu'ils sont surnaturels. — *Le catholicisme, comme toute religion positive, a pour origine une révélation. Cette révélation est surnaturelle, c'est-à-dire qu'elle contient l'énonciation de mystères*². Voilà un *c'est-à-dire* aussi malheureux que le *par conséquent* qui précède; car le mystère peut être naturel. Qu'il soit révélé ou connu seulement par des moyens rationnels, il n'importe: la révélation ne change point son caractère propre. S'il plaît à Dieu de nous faire connaître par sa parole le fait de la création du monde, ce fait sort-il pour cela de l'ordre naturel? Non, parce qu'il appartient à la nature, et cependant c'est un mystère. Il faudrait donc dire : La révélation catholique est surnaturelle, parce qu'elle contient l'énonciation de mystères surnaturels qu'aucune intelligence créée et créable ne peut ni connaître ni comprendre par ses propres forces; ou, ce qui serait mieux et ce dont le rationalisme paraît ne pas se douter : La révélation catholique est surnaturelle, parce qu'elle est ordonnée adéquatement à une fin surnaturelle. » (P. MONSABRÉ, 5^e Conférence conventuelle.)

Nature, grâce. — « Dans le sens théologique, la *nature* se prend principalement pour cette énergie propre avec laquelle l'homme peut, de lui-même, faire quelque chose, sans autre intervention de Dieu que son concours ordinaire et naturel. La *grâce* est le secours spécial et surnaturel de Dieu, donné à l'homme pour mériter et agir dans l'ordre surnaturel. » (P. DE RAVIGNAN.)

Il ne faut pas confondre l'état de grâce ou grâce sanctifiante, justifiante, habituelle, qui est l'état de justice surnaturelle, la vie de Dieu en nous, avec la grâce actuelle, qui est un secours spécial accordé à tous les hommes chaque fois qu'il y a pour eux obligation d'obéir à la loi divine, et qui est toujours suffisante, mais dont l'efficacité demande le concours de la volonté. Quand on parle simplement de la grâce, c'est la grâce actuelle qu'il faut entendre, c'est-à-dire l'action surnaturelle de Dieu sur notre âme pour la disposer à accomplir la loi.

Éléments de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. —

Un ordre se compose essentiellement de trois éléments : d'une *fin* qui attire et détermine le mouvement; de *moyens* qui conduisent à la fin; d'un *agent* qui cède à l'attraction de la fin et se dirige vers elle par les moyens.

L'ordre naturel et l'ordre surnaturel diffèrent l'un de l'autre par ces trois éléments.

La *fin* de l'ordre naturel, c'est de connaître et d'aimer Dieu, auteur de la nature; les *moyens* sont l'intelligence et la volonté; l'*agent*, c'est l'homme avec ses seules facultés naturelles, l'homme intelligent et libre.

La *fin* de l'ordre surnaturel, c'est la vision directe et immédiate de Dieu; le *moyen*, c'est le concours spécial et gratuit des lumières et de la puissance de Dieu, par une sorte de participa-

¹ J. Simon, *la Religion naturelle*.

² *Id.*

tion à sa nature; l'*agent*, c'est l'homme surnaturalisé, l'homme doué par Dieu d'un organisme surnaturel, d'un ensemble de facultés surnaturelles ajoutées à ses facultés naturelles, en rapport avec la vie surnaturelle qu'il doit mener et la fin surnaturelle qu'il doit atteindre.

REMARQUE. — Il y a pour l'homme, ici-bas, trois sortes de connaissance ou de lumière : la lumière sensible, qui lui fait connaître les corps et qu'il partage avec les animaux; la lumière intellectuelle ou la raison, qui lui est propre et lui fait connaître les vérités de l'ordre naturel; la lumière surnaturelle ou la foi, don de Dieu qui lui révèle les vérités surnaturelles; — dans le ciel, il y a la lumière de la gloire, ou vision intuitive de Dieu. « Voir Dieu, c'est la vie éternelle; mais ce n'est pas la nature, c'est la grâce qui l'obtient. » (SAINT PAUL, Rom., VI, 23.)

Définition de l'ordre naturel. — L'ordre naturel, disent les théologiens, est l'ordre purement hypothétique dans lequel l'homme serait créé seulement pour connaître, aimer et servir Dieu comme auteur de la nature, et pour être un jour éternellement heureux en connaissant et en aimant davantage l'auteur du monde naturel; il aurait, pour atteindre cette fin, les secours de sa propre nature, de ses semblables et de la providence naturelle, soit ordinaire, soit extraordinaire.

« Cette connaissance de Dieu, qui devrait faire le bonheur naturel de l'homme, serait toujours une connaissance abstraite, plus parfaite assurément que celle que nous pouvons acquérir sur cette terre, mais essentiellement distincte de ce que la théologie appelle *vision intuitive*, où Dieu est vu face à face et dans le mystère de sa vie intime. » (P. JAFFRE.)

Voilà, en droit, la notion de l'ordre purement naturel; en fait, cet ordre n'a jamais existé. L'homme a été créé, dès le commencement, pour une fin surnaturelle et organisé pour atteindre cette fin. Les chrétiens savent que les privilèges et la vie de l'ordre surnaturel ont été perdus par la chute du premier homme et qu'ils nous sont rendus par les mérites infinis de Jésus-Christ. Dieu s'est uni à la nature humaine en la personne de Jésus-Christ, qui est mort et a souffert pour nous sauver. Jésus-Christ a réparé la faute de notre premier père et mérité que Dieu nous rendit les privilèges que nous avons perdus, chacun de ses actes ayant une valeur infinie, par suite de l'union en sa personne de la nature divine à la nature humaine. — « Jésus-Christ est le type en même temps que le préparateur de toutes les créatures surnaturalisées. L'homme n'est dans l'ordre qu'autant qu'il est configuré au Verbe fait chair, et Dieu configure l'homme au Verbe fait chair par la grâce, qui devient en nous le principe et la racine des opérations surnaturelles. Dès lors, connaissance, amour, aspiration, vertu, tout se transforme, tout prend un caractère divin sans cesser d'être humain. » (P. MONSABRÉ.) L'homme vrai, l'homme complet, l'homme tel que Dieu l'a créé et qu'il le veut, c'est donc l'homme surnaturalisé; voilà pourquoi saint Augustin recommande de devenir plus chrétien pour être plus homme.

« Nous naissons privés des dons surnaturels qui faisaient partie de notre constitution primitive et blessés dans les dons naturels. » « Le péché, dit Bossuet, a mêlé du sien à notre nature. » Par suite du péché originel, la raison et la volonté humaines sont *insuffisantes*, dans l'ordre naturel même; mais elles ne sont pas *impuissantes*, comme l'ont prétendu les jansénistes. La raison peut atteindre sûrement un certain nombre de vérités et la volonté réaliser un certain bien. L'Eglise a condamné cette proposition : que les vertus des païens n'étaient que des vices et leurs œuvres que des péchés. La nature humaine a été atteinte

dans sa droiture originelle, mais pas gâtée si foncièrement qu'elle ne puisse plus naturellement rien produire de bon. La grâce n'a pas à la refaire tout entière, mais à la réparer et à la perfectionner.

Définition de l'ordre surnaturel. — L'ordre surnaturel est, pour l'homme, l'ordre de choses dans lequel il est destiné à une fin absolument supérieure à sa nature et reçoit, pour y parvenir, des moyens proportionnés. Cette fin surnaturelle, c'est la *vision* et la possession immédiate de Dieu. Les secours donnés à l'homme pour connaître et atteindre cette fin sont la *révélation* et la *grâce*. Toute fin suppose des moyens proportionnés : où la fin est surnaturelle, les moyens doivent être surnaturels.

Ces moyens, pour être complets, impliquent à la fois l'action de Dieu et l'action de l'homme : un secours surnaturel de la part de Dieu, une coopération surnaturelle de la part de l'homme ; en d'autres termes, des dons surnaturels qui mettent nos facultés en état d'agir pour mériter la vue intuitive, puis des œuvres surnaturelles faites par le moyen de ces dons.

Relations entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. — Il faut distinguer et unir, non confondre ni séparer, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, les vertus naturelles et les vertus surnaturelles, l'honnêteté et la loi chrétienne. L'union des éléments constitutifs des êtres est la loi de la vie ; leur division, la loi de la mort.

L'ordre surnaturel ne détruit pas l'ordre naturel, car la loi naturelle est immuable ; il n'est pas contraire à la nature de l'homme, puisqu'il la suppose et l'exige en tant que raisonnable.

La foi ne détruit pas la raison, ni la grâce la volonté. « La foi, dit saint Thomas, présuppose la raison, comme la grâce présuppose la nature. »

Harmonie de la nature et de la grâce. — Il y a harmonie et parallélisme entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et celui-ci est fait à l'image de celui-là. Les lumières surnaturelles de la révélation, par exemple, s'ajoutent aux lumières naturelles de l'homme ; la foi perfectionne la raison, comme la grâce perfectionne la liberté.

« La grâce, dit saint Thomas, ne détruit pas la nature, mais elle la perfectionne. » La nature, en effet, est, si l'on peut s'exprimer ainsi, le support des opérations divines et comme la matière des formes surnaturelles qui nous perfectionnent... Aussi la sagesse divine, dans l'ordre de notre perfectionnement surnaturel, s'est-elle appliquée à faire marcher la nature et la grâce selon le même rythme et à établir entre elles un parallélisme harmonieux. « Les sacrements, dit encore saint Thomas, correspondent aux sept besoins principaux de la vie naturelle. » Sept choses sont nécessaires à l'homme pour vivre : il faut qu'il naisse, qu'il croisse, qu'il se nourrisse, qu'il use de remèdes propres à lui rendre la santé altérée par la maladie, qu'après sa guérison il soit délivré des restes de la maladie : voilà pour la vie individuelle ; il faut qu'il ait,

dans l'ordre social, des magistrats investis de l'autorité nécessaire pour gouverner et assurer sa sécurité ; enfin, il faut qu'il se perpétue : voilà pour la vie sociale. Or toutes ces choses s'appliquent à la vie surnaturelle que l'âme reçoit par les sacrements. Le baptême nous la donne, la confirmation la fortifie, l'eucharistie la nourrit, la pénitence nous la rend, quand nous l'avons perdue en partie ou en totalité par le péché, l'extrême-onction efface les restes du péché et répare nos forces : voilà pour la vie individuelle ; le sacrement de l'ordre garantit la stabilité de la société chrétienne en lui donnant un gouvernement, et sa perpétuité en lui assurant par le sacrement de mariage une lignée de membres. Voilà pour la vie sociale... » (P. MONSABRÉ.)

Cette formule du catéchisme : *Dieu nous a créés pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle*, si l'on fait abstraction des derniers mots, qui signifient la vie des bienheureux dans le ciel, cette formule peut être entendue, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel. « Tous nos devoirs, dit le P. Monsabré, sont contenus dans une petite somme de théologie morale que nous portons tous avec nous. Cette somme n'est pas un livre, pas même une page ; c'est un admirable résumé de trois ou quatre lignes... *Dieu nous a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle*. Il ne se peut rien dire de plus simple, il ne se peut rien concevoir de plus important. Règle de l'esprit, du cœur, de l'activité, direction de la vie humaine vers son véritable et suprême but : tout est là ! »

Les chrétiens savent que Dieu nous ayant créés pour une fin surnaturelle, nous devons le connaître, l'aimer et le servir d'une manière surnaturelle². Dieu veut amener tous les hommes à la fin surnaturelle et donne sa grâce à tous pour les y amener. Les effets de cette volonté, dit saint Thomas, sont l'ordre même de la nature dirigé vers cette fin et toutes les impulsions naturelles ou surnaturelles qui ne cessent d'y pousser³. Jamais, disent les théologiens, l'homme n'a observé la loi naturelle sans que Dieu lui ait offert les grâces pour arriver à la foi et aux œuvres surnaturelles qui seules peuvent le conduire à sa véritable fin. Chacun sera responsable en raison des dons qu'il aura reçus. « On demandera beaucoup à qui on aura beaucoup donné. » (SAINT LUC, XII, 48.) La bonne foi excusera toujours devant Dieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Rapports de la raison et de la foi. — « Dieu est le principe commun de la raison et de la foi. La foi procède de Dieu principe surnaturel, la raison procède de Dieu principe naturel ; celle-ci est nécessaire à la nature, celle-là est un don gratuit de la libéralité divine. Faut-il qu'elles se séparent ? Non ; elles ont toutes

¹ « Je trouve dans la religion chrétienne un caractère qui me ravit : c'est qu'elle joint la métaphysique la plus savante à la plus parfaite et, si on peut le dire, à la plus efficace simplicité. Il n'y a eu jusqu'ici que la religion chrétienne qui ait eu à la fois la *Somme* de saint Thomas et un *catéchisme*. » (Jules SIMON, *Liberté de conscience*.)

² « On aime comme on voit, a dit saint Thomas. La nature de la connaissance spécifie la nature de l'amour. » Connaissance naturelle : amour naturel ; connaissance surnaturelle : amour surnaturel. De l'amour découle le service. « Si vous m'aimez, dit J.-C., gardez mes commandements. » Aimer Dieu, c'est vouloir ce qu'il veut. Ces trois choses : connaître, aimer, servir, sont intimement unies. « Si nous observons ses commandements (de J.-C.), par là nous sommes assurés que nous le connaissons. Celui qui dit qu'il le connaît, et qui ne garde pas ses commandements, est menteur, et il n'y a point en lui de vérité. Pour celui qui met en pratique sa parole, c'est celui-là qui a un parfait amour de Dieu. » (SAINT JEAN, I^{er} Ep. II.)

³ Le christianisme rencontre dans l'âme humaine des affinités secrètes. L'harmonie est telle, entre notre âme et la révélation, que, si l'on va au fond de l'une, on y trouve la place toute faite pour l'autre. Voilà pourquoi Tertullien invoque, contre les païens, le témoignage de l'âme *naturellement chrétienne*.

les deux la même origine : Dieu, et la même demeure : l'intelligence. Unies par des rapports d'origine et de lieu, elles se prêtent l'une à l'autre un mutuel secours, et s'il est vrai de dire que la foi est nécessaire à la raison, il ne l'est pas moins de dire que la raison est nécessaire à la foi. » (P. MONSABRÉ, *passim*.)

Foi nécessaire à la raison : c'est l'office de la foi d'élever la raison au-dessus de sa sphère propre, de la diriger et de la défendre, tant contre les égarements d'autrui que contre ses propres égarements; de suppléer à son insuffisance comme moyen d'atteindre la fin surnaturelle. La foi est, en quelque sorte, la transfiguration de la raison illuminée et surnaturalisée par la science de Dieu, par la « greffe de l'esprit divin sur l'esprit humain ». (GRATRY.)

Raison nécessaire à la foi : « Nous ne serions pas capables de foi, si nous n'étions pas capables de raison. » (S. AUGUSTIN.) — « La raison est le sujet de la foi. Croire est immédiatement un acte d'intelligence, parce que l'objet de cet acte est le vrai, et que le vrai appartient en propre à l'intelligence. C'est pourquoi il est nécessaire que la foi, qui est le principe propre de l'acte de croire, soit reçue dans l'intelligence comme dans son sujet. » (S. THOMAS.) — Pour que la révélation soit reçue dans l'homme, il faut qu'il trouve pour la recevoir : si Dieu daigne et veut parler à l'homme, il faut qu'il trouve dans l'homme à qui parler. « L'homme ne croirait pas, s'il ne voyait pas qu'il faut croire. » (S. AUG.) « L'usage de la raison se trouve nécessairement à la base de l'acte de foi ». (Cardinal PIE.) Saint Paul veut que « notre foi soit raisonnée », et saint Pierre « que nous soyons toujours prêts à répondre à ceux qui nous demandent raison de notre foi ». — Dans sa *Somme contre les Gentils*, saint Thomas entreprend de prouver, sans le secours de l'Écriture sainte, trois cent soixante-six propositions sur Dieu, l'âme et leurs rapports.

« Bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut cependant y avoir entre elles ni dissentiment ni séparation; car elles sont tellement destinées à se rendre de mutuels services, que la raison doit démontrer la vérité de la foi, la maintenir et la défendre; la foi, de son côté, doit s'offrir à la raison pour la délivrer de toute erreur, l'illuminer, la confirmer, la perfectionner merveilleusement par la connaissance des choses divines. » (*Encyclique* du 9 nov. 1845.) « Je ne compte que sur la grâce, dit Fénelon, pour conduire la raison dans les limites de la raison. » Il est bon de connaître par la raison et par la foi ce qui est accessible à l'une et à l'autre. Les Pères de l'Église et les Docteurs, entre autres saint Augustin, recommandent de transformer, autant que possible, la foi en intelligence. — « Je suis résolu, dit-il, de posséder le vrai, non pas seulement par la foi, mais encore par l'intelligence. — Il faut chercher à comprendre ce que vous croyez, non pas pour rejeter la foi, mais pour apercevoir aussi dans la lumière de la raison ce que vous tenez déjà par la foi. » Les mystères aiguillonnent l'avidité de notre âme et sont comme une loi de progrès qui la tient en haleine. Le principe de l'union de la raison et de la foi est la formule même du progrès.

« Saint Augustin ne conçoit la philosophie chrétienne que par l'union de la raison et de la foi. Dieu lui-même, dit-il, ne peut mépriser la raison; car comment Dieu mépriserait-il en nous ce qui nous distingue des autres créatures? Aussi ne veut-il pas que nous cherchions la foi afin de cesser d'être raisonnables; il veut, au contraire, que la foi obtenue nous fasse raisonner encore, qu'elle donne à la raison des ailes plus fortes et plus puissantes; car nous ne saurions croire, si nous n'étions raisonnables. La raison précède la foi pour constater l'autorité; elle suit la foi, car, après que l'intelligence a trouvé Dieu, elle le cherche encore. » (OZANAM, I, 11^e leçon.)

« La raison et la foi sont deux puissances primitives, distinctes, mais non pas ennemies; car elles ne sauraient se passer l'une de l'autre : la raison ne se réveillant qu'autant que la parole la provoque, et la foi ne se donnant qu'autant que l'obéissance à la parole est raisonnable. » (Ib., 10^e leçon.)

« La raison qui obéit raisonne mieux que la raison qui raisonne, » dit L. Veuillot. « La foi catholique n'est pas une loi d'asservissement. Précisément parce qu'elle enchaîne la passion, la foi affranchit l'esprit. » (Ib.)

« Ce qui est contre la raison, dit Leibniz, est contre les vérités absolument certaines et indispensables; ce qui est au-dessus de la raison est contraire seulement à ce qu'on a coutume d'expérimenter et de comprendre. C'est pourquoi je m'étonne qu'il y ait des gens d'esprit qui combattent cette distinction. »

Ordre du vrai pour l'esprit chrétien. — « Partant résolument de ce principe : L'unique source de la vérité, c'est Dieu, le chrétien établit dans son esprit l'ordre de la vérité, selon que Dieu se montre avec plus ou moins d'évidence. Il s'en rapporte à sa raison, puisque Dieu nous l'a donnée pour connaître le vrai; mais il croit à la parole de Dieu, puisque Dieu a parlé. Ces deux lumières d'un même soleil, il ne les sépare pas. Il sait que croire sans motif serait un acte insensé; voilà pourquoi il applique sa raison à connaître et à se démontrer le fait de la parole de Dieu. Mais, une fois convaincu de la réalité de cette parole, il lui donne, en son esprit, le rang supérieur qui convient à sa noblesse et à son infaillible autorité. — Le chrétien croit que toute science humaine doit s'incliner respectueusement devant la science divine et se laisser, de près ou de loin, diriger par elle. Il ne nie pas, il respecte les droits de la science humaine; mais il n'oublie pas que ce sont des droits subalternes, qui s'appuient sur un principe faillible, tandis que les droits de la foi s'appuient sur un principe infaillible. — L'esprit chrétien accueille sans résistance les mystères que la foi lui révèle, parce que l'incompréhensible est la limite fatale que doit rencontrer toute intelligence finie... La foi met à la portée de tous les vérités qu'elle enseigne, par l'universalité du motif qui en fait la certitude : tout le monde peut comprendre qu'une chose est vraie, quand il est certain que Dieu l'a dite. » — « Enfin, pour l'esprit chrétien, voici l'ordre du vrai : prééminence du catéchisme sur tous les manuels des connaissances humaines, de la théologie sur tous les traités scientifiques, de l'enseignement de l'Église, colonne et fondement de la vérité, sur tous les enseignements. » (P. MONSABRÉ, *passim*.)

— « Si le savant recherche vraiment la vérité, dit Augustin Cauchy, qu'il rejette, sans hésiter, toute hypothèse qui serait en contradiction avec les vérités révélées. Ce point est capital, je ne dirai pas dans l'intérêt de la religion, mais dans l'intérêt des sciences. C'est pour avoir négligé cette vérité que quelques savants ont eu le malheur de consumer en vains efforts un temps précieux, qui aurait dû être employé à faire d'utiles découvertes. » — « C'est une loi de l'histoire, dit M. de Margerie, que la philosophie, en s'éloignant du christianisme, s'éloigne aussi de la raison et laisse s'affaiblir ou se perdre la foi aux grandes vérités de l'ordre naturel. » La philosophie ne parvient au degré de précision et de certitude qui en fait une science véritable, que par l'accord de la raison divine et de la raison humaine et par la subordination de celle-ci à la première. — « Lisez Bossuet, lisez Bourdaloue, vous n'y pourrez diviser la philosophie de la théologie, la raison de la foi, tant elles s'y entre-croisent pour ne former qu'une même trame. Tout ce qui n'est que raison y devient foi, et ce qui est foi se trouve être raison, tant on passe naturellement de l'une à l'autre. Et dans la société d'alors, tels étaient les prédicateurs, tels étaient les auditeurs. De là vient que toutes les productions de cette époque portent un si haut cachet de raison. » (A. NICOLAS.)

TABLEAU ANALYTIQUE

ORDRE NATUREL ET ORDRE SURNATUREL

Définitions.	<p><i>Naturel</i> veut dire qui est la propriété essentielle d'une nature créée ou possible;</p> <p><i>Supernaturel</i>, ce qui dépasse toutes les forces de la nature créée ou possible.</p> <p><i>Fin naturelle</i>, celle qui est assignée à un être par ses facultés naturelles;</p> <p><i>Fin surnaturelle</i>, celle qui est au-dessus des exigences et des forces de la nature créée.</p> <p>— Mêmes définitions pour les <i>moyens naturels</i> et <i>surnaturels</i>.</p> <p><i>Morale naturelle</i>, celle qui règle notre vie de simples créatures raisonnables;</p> <p><i>Morale surnaturelle</i>, celle qui règle notre vie de chrétiens.</p> <p><i>Ordre naturel</i>, celui dans lequel l'homme serait créé seulement pour connaître, aimer et servir Dieu comme auteur de la nature.</p> <p>— Cet ordre naturel n'a jamais existé; c'est un état purement hypothétique.</p> <p><i>Ordre surnaturel</i>, celui dans lequel l'homme est destiné à une fin supérieure à sa nature; la vision et la possession de Dieu.</p> <p>— Tous les hommes sont appelés à cette destinée surnaturelle.</p>
Éléments de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel.	<p>Un ordre comprend essentiellement trois éléments :</p> <p>1^o <i>Une fin</i>, qui attire et détermine le mouvement;</p> <p>2^o <i>Des moyens</i>, qui conduisent à la fin;</p> <p>3^o <i>Un agent</i>, qui doit atteindre la fin par des moyens convenables.</p> <p>La <i>fin de l'ordre naturel</i> est de connaître et d'aimer Dieu, auteur de la nature;</p> <p>Les <i>moyens</i> sont l'intelligence et la volonté;</p> <p>L'<i>agent</i>, c'est l'homme avec ses facultés naturelles.</p> <p>La <i>fin de l'ordre surnaturel</i>, c'est la vision directe et immédiate de Dieu;</p> <p>Les <i>moyens</i> sont la foi et la grâce;</p> <p>L'<i>agent</i>, c'est l'homme surnaturalisé, doné d'un organisme surnaturel.</p>
Relations entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.	<p>Il faut distinguer, mais non séparer, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel :</p> <p>L'ordre surnaturel ne détruit pas l'ordre naturel;</p> <p>La <i>foi</i> ne détruit pas la <i>raison</i>, ni la <i>grâce</i> la <i>volonté</i>; au contraire, elles les présupposent.</p> <p>Dieu est le principe commun de la raison et de la foi. — D'une part, la <i>foi</i> est nécessaire à la <i>raison</i> pour l'élever, l'empêcher de s'égarer et suppléer à son insuffisance pour atteindre la fin surnaturelle. — D'autre part, la <i>raison</i> est nécessaire à la <i>foi</i>; elle en est le sujet, le support naturel : « Nous ne serions pas capables de foi, si nous n'étions capables de raison. » (Saint AUGUSTIN.)</p> <p>C'est pourquoi, bien que la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut y avoir entre elles ni dissentiment ni séparation. — Les mystères sont au-dessus de la raison, ils ne sont pas contre la raison; et c'est une fausse philosophie que celle qui sépare l'ordre naturel de l'ordre surnaturel, la raison de la foi, la volonté de la grâce.</p>

10^e LEÇON

DEVOIR ET DROIT

I. — DÉFINITION ET CARACTÈRES DU DROIT,
SES RAPPORTS AVEC LE DEVOIR

Relation entre les idées de vertu, de loi, de devoir et de droit. — La vertu est pour l'homme un devoir et un droit : elle est un devoir, parce que la loi morale la prescrit ; elle est un droit, parce que la loi morale, en l'imposant comme un devoir, confère, par là même, le droit de la pratiquer. Voici, en effet, un principe absolu : *Ce que la loi morale, réellement connue, prescrit comme un devoir, personne n'a le droit de l'empêcher.*

Il faut entendre ici, par la loi morale, toute manifestation de la volonté divine, aussi bien la manifestation surnaturelle par la révélation que la manifestation naturelle par la conscience. Il n'y a qu'une loi, comme il n'y a qu'une morale; mais l'une et l'autre ont deux degrés : elles sont naturelles et surnaturelles. La loi et la morale surnaturelles supposent et contiennent éminemment la loi et la morale naturelles, qu'elles perfectionnent.

La loi morale rend l'homme inviolable dans l'usage qu'il fait de ses facultés pour lui obéir, pour tendre à la fin qu'elle lui assigne.

Inviolabilité de la personne dans l'accomplissement de son devoir, dans l'usage légitime de ses facultés, ou encore, liberté due à tout être moral d'agir en vue de sa fin : voilà ce qu'est le droit. Comme on ne peut être tenu à faire que ce que l'on peut, par le fait même qu'on se reconnaît obligé à accomplir tel acte, à réaliser une fin, on reconnaît aussi qu'on doit pouvoir cet acte, avoir les moyens de réaliser cette fin.

Le devoir et le droit sont la loi morale sous deux aspects différents. — La loi morale est le *droit* en tant qu'elle est l'ordre établi par Dieu pour conduire l'homme à sa fin; elle est le *devoir* en tant qu'elle oblige, qu'elle commande le bien et défend le mal.

Le *devoir* est une nécessité morale, un lien moral (*idéal, rationnel*) qui oblige à faire ou à omettre certaines choses. Le *droit* est un pouvoir moral : un pouvoir légitime de faire ou d'exiger certaines choses. Le *devoir* est l'obligation que Dieu fait à l'homme de prendre les moyens nécessaires pour atteindre sa fin. Le *droit* est, pour l'homme, la puissance morale de remplir son devoir, d'atteindre sa fin, de réaliser, par l'effort libre et méritoire de sa volonté, l'ordre voulu de Dieu.

Au point de vue *objectif*, la nécessité absolue du droit repose sur la nécessité de la fin, qui s'impose à l'homme en vertu de sa nature et de l'ordre divin, et cette nécessité objective fonde et explique la nécessité du droit au point de vue *subjectif* et personnel. En d'autres termes, c'est parce qu'il y a un ensemble de moyens ou un ordre établi par Dieu pour que l'homme réalise sa raison d'être et atteigne sa fin, que chaque homme est inviolable en tant qu'il prend ces moyens, en tant qu'il agit pour se conformer à cet ordre et tendre à cette fin.